

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'Association N° 0783012498

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye

donne récépissé à Mme Ségolene ROTTEMBOURE, Présidente

demeurant 21, rue des Champs Roger
78400 CHATOU

d'une déclaration en date du 28 juillet 2005

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

HANDI-CAP-PREVENTION OPERATION ROULEZ PETITS BOUCHONS

dont le siège social est situé 3, allée Beethoven
78400 CHATOU

Saint-Germain-en-Laye, le 28 juillet 2005

Pour le Sous-Préfet
et par délégation
L'Adjointe au Chef de Bureau


Nicole BUNEAU

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.